

Poêlier-fumiste constructeur de cheminées



Durée du travail

La durée hebdomadaire de travail est de 41.25 heures.

Salaire

Salaires réels 2024

L'augmentation des salaires réels est de Fr. 100.00 / mois

Salaires horaire minima

L'augmentation des salaires minimaux est de Fr. 0.50 à l'heure

Travailleurs qualifiés	
durant la 1 ^{re} année après l'apprentissage	Fr. 27.50
durant la 2 ^e année après l'apprentissage	Fr. 29.50
dès la 3 ^e année après l'apprentissage	Fr. 31.50
Travailleurs non qualifiés	
Travailleurs jusqu'à 20 ans avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 20.50
Travailleurs de plus de 20 ans avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 24.00
Travailleurs après 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 25.50
Travailleurs « spécialisés » après 3 ans de pratique dans la profession	Fr. 27.50

13^e salaire intégral

Les travailleurs ont droit au 13^e salaire (8.33% du salaire AVS).

Déplacements

Le travailleur a droit à une indemnité de Fr. 20.00 est due si le travailleur ne peut pas rentrer à son domicile à midi. En cas d'utilisation de sa voiture, le travailleur a droit à une indemnité de Fr. 0.70 le km.

Vacances et jours fériés

	En temps	Taux (y compris jours fériés)
Jusqu'au 31.12 de la 56 ^e année	25 jours	13.64%
Dès 57 ans	30 jours	16.04%

Congé paternité

Le congé paternité est de 10 jours payé à 80 %.

Maladie : droit au salaire

Indemnités correspondant à 80% du salaire AVS dès le troisième jour.

Accident : droit au salaire

Indemnités correspondant à 80% du salaire AVS dès le premier jour.

Deuxième pilier, prévoyance professionnelle LPP

Voir lien CAPAV ou CPCV sur la page travailler en Valais

Retraite anticipée

Voir lien Retaval ou Retabat sur la page travailler en Valais

Contribution professionnelle

Une retenue de 1% est effectuée sur le salaire.

Elle est remboursée à hauteur de 80% aux membres d'Unia au cours du printemps.

Délais de congé

Pendant le temps d'essai	7 jours
Pendant la première année de service	1 mois
Dès la deuxième année de service	2 mois
Dès la dixième année de service	3 mois

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00